

Copie certifiée conforme
Le Liquidateur

« 1^{ère} ETOILE »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 Euros
448 Rue de la Roqueturière
Espace Club 7
34090 MONTPELLIER

RCS MONTPELLIER 794 127 944 – 2015 B 02824

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 08 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le huit novembre à neuf heures,

Les associés de la Société « 1^{ère} ETOILE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 Euros, se sont réunis au siège social de la société en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation verbale de la gérance.

Monsieur Marc PIGEON préside la séance en sa qualité de gérant de la société.

Les associés présents ou représentés détiennent les parts sociales ci-après, savoir :

- la société « SCI ZABO », à concurrence de Quatre-vingts parts, ci	80 parts
- la société « SCI TURQUOISE », à concurrence de Quatre-vingts parts, ci	80 parts
- la société « IMAGINE'R », à concurrence de Quarante parts, ci	40 parts
TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social, ci	<u>200 parts</u>

Monsieur le Président constate que tous les associés sont présents. En conséquence, l'assemblée générale peut valablement se constituer et délibérer.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte à l'issue de laquelle diverses observations sont échangées. La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1° RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social sis à MONTPELLIER (34090) Espace CLUB 7, 448 rue de la Roqueturière.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

2° RESOLUTION

L'assemblée générale désigne en qualité de liquidateur Monsieur Marc PIGEON demeurant à MONTPELLIER (34090) 55 Impasse des Templiers, pour une durée illimitée.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

3° RESOLUTION

L'Assemblée générale donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la société et plus particulièrement réaliser l'actif de la société, apurer son passif et procéder à la clôture des opérations de liquidation.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

4° RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait, d'une copie ou d'un original des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

✓ 74

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à neuf heures trente minutes.

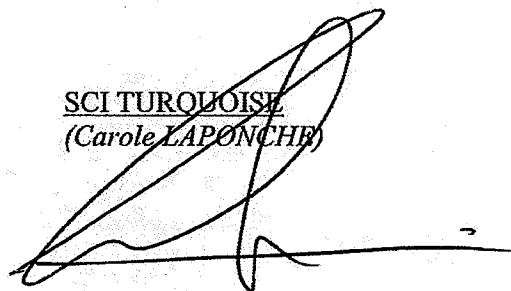
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par tous
les associés.

DONT PROCES VERBAL

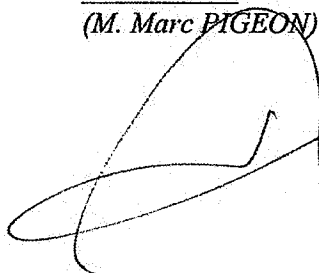
SCI ZABO
(Anaïs THOUROT)



SCI TUROULOISE
(Carole LAPONCHE)



IMAGINE'R
(M. Marc PIGEON)



M. Marc PIGEON
(gérant)

